



## **Charte de modération et d'engagement de la page LinkedIn Préfet des Vosges**

Bienvenue sur la page LinkedIn de la préfecture des Vosges. Ouverte à tous, cette page est un espace d'échanges et d'interactions. À cet effet et afin que ces échanges aient lieu de manière la plus conviviale possible, la préfecture a mis en place une charte d'utilisation et de modération.

L'utilisateur l'accepte pleinement et sans aucune réserve, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité de la page, à la respecter.

### **Accès à la page**

L'accès à la page LinkedIn préfet des Vosges est libre. Pour interagir sur la page et ainsi être informé des nouveautés postées sur le compte, l'internaute doit, au préalable détenir lui-même un compte.

### **Droits et devoirs des utilisateurs**

En interagissant avec la page de la préfecture, l'utilisateur s'engage à ce que ses commentaires respectent les lois et règlements en vigueur, ne soient pas contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne portent pas atteinte aux droits des personnes.

À ce titre, il est notamment interdit de (liste non-exhaustive) :

- créer une fausse identité sur LinkedIn, contrefaire votre identité, créer un profil de Membre pour n'importe qui d'autre que vous-même, ou utiliser ou tenter d'utiliser le compte d'un autre
- divulguer des informations que vous n'avez pas l'autorisation de communiquer (comme des données à caractère personnel d'autres personnes, y compris votre employeur) ;
- violer les droits de propriété intellectuelle d'autrui, concernant notamment les droits d'auteur, brevets, marques, secrets commerciaux ou tout autre droit de propriété.
- publier quoi que ce soit qui contienne des virus, vers informatiques ou tout autre code dangereux
- Les commentaires dont le contenu serait contraire ou susceptible d'être contraire à l'ordre public ou aux lois et règlements en vigueur
- les commentaires à caractère diffamatoire ou dénigrant
- les commentaires injurieux, grossiers, vulgaires, de nature à heurter la sensibilité des personnes mineures ou prenant à partie plusieurs internautes
- les propos pouvant porter atteinte à l'égalité entre femmes et hommes

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges.
- Les contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible.
- Les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif.
- Vérifier que chaque commentaire posté correspond au sujet de la discussion en cours.

## **Modération**

En interagissant avec la page de la préfecture, l'utilisateur reconnaît la possibilité à l'équipe d'animation de cette page de contrôler les commentaires. Celle-ci pourra supprimer après avertissement auprès de son auteur tout propos qui ne respecterait pas les prescriptions du paragraphe « droits et devoirs des utilisateurs », ou que l'équipe d'animation jugerait non conforme à l'esprit d'échange et de convivialité.

L'équipe d'animation veillera à faire respecter l'esprit et les dispositions de la présente charte.

## **Animation de la page**

Pour que la page LinkedIn soit bien animée, quelques principes sont à respecter.

- La constance : à l'instar d'un site internet, il ne faut pas laisser une page LinkedIn à l'abandon, il convient de l'inscrire dans le quotidien et le long terme.

- La complémentarité : LinkedIn n'a pas vocation à se substituer aux canaux classiques de recrutement, mais au contraire à les compléter pour amplifier la diffusion des fiches postes.

Les administrateurs de la page LinkedIn des services de l'État dans le département des Vosges se réservent le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Il est donc conseillé aux utilisateurs de consulter régulièrement la dernière version de cette charte disponible sur la page et sur le site internet de la préfecture :

<https://www.vosges.gouv.fr/Outils/Chartes-de-moderation-des-reseaux-sociaux>